



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/4864

Lyon 7e - Acquisition à l'euro symbolique par la Ville de Lyon auprès d'Alliade Habitat d'un terrain, comprenant un hangar, issu de la parcelle BK n° 202, situé à l'arrière des copropriétés des 126 et 128 avenue Berthelot - EI 07072 - n° inventaire 07072 T 001-01 - Opération 60021836 "Frais notariés pour acquisitions gratuites 2015-2020"

Direction Centrale de l'Immobilier

Rapporteur : Mme GAY Nicole

SEANCE DU 1 JUILLET 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 3 JUILLET 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 24 JUN 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 4 JUILLET 2019

DELIBERATION AFFICHEE LE : 4 JUILLET 2019

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINÉ, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme LEVY (pouvoir à M. BROLIQUIER), Mme BERRA (pouvoir à M. DAVID), Mme MANOUKIAN, M. HAMELIN (pouvoir à Mme NACHURY), M. BOUDOT, Mme MADELEINE (pouvoir à Mme CROIZIER)

ABSENTS NON EXCUSES :

2019/4864 - LYON 7E - ACQUISITION A L'EURO SYMBOLIQUE PAR LA VILLE DE LYON AUPRES D'ALLIADE HABITAT D'UN TERRAIN, COMPRENANT UN HANGAR, ISSU DE LA PARCELLE BK N° 202, SITUE A L'ARRIERE DES COPROPRIETES DES 126 ET 128 AVENUE BERTHELOT - EI 07072 - N° INVENTAIRE 07072 T 001-01 - OPERATION 60021836 "FRAIS NOTARIES POUR ACQUISITIONS GRATUITES 2015-2020" (DIRECTION CENTRALE DE L'IMMOBILIER)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 14 juin 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2019/4833 du 1^{er} juillet 2019, le Conseil municipal a approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière de plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle « Acquisitions foncières 2015-2020 », n°2015-1, programme 00020.

La Ville de Lyon est propriétaire d'un appartement en rez-de-chaussée de l'immeuble du 128 avenue Berthelot, assis sur la parcelle BK 203, à Lyon 7^{ème}, à la suite de la délivrance du legs de Monsieur Guy AROUD par sa veuve Madame Raymonde ELZY, legs accepté par la Ville par délibération du Conseil municipal n°80/1376 du 28 janvier 1980.

Monsieur AROUD a également légué une partie de son patrimoine, et notamment la parcelle BK 202, sise 25 à 29 rue Duvivier, à Alliade Habitat. Ce terrain est contigu aux copropriétés des 126 et 128 avenue Berthelot et donc à l'appartement précité.

Cet appartement a fait l'objet d'une extension significative sur la partie sud de l'immeuble, partie qui était, à l'époque, une cour en partie commune. Cette extension constitue aujourd'hui la cuisine et le cellier de l'appartement. Si la ville dispose bien d'un titre de propriété pour cet appartement, il s'avère qu'une partie de cette extension s'est faite, sur la parcelle contiguë voisine léguée à Alliade Habitat.

Aujourd'hui, à la suite de la rénovation cadastrale, la parcelle cadastrée BK 203 sur laquelle est assis l'immeuble du 128 avenue Berthelot couvre bien l'extension construite autrefois et la parcelle cadastrée BK 202, propriété d'Alliade Habitat, s'arrête au droit de cette construction. Dans une volonté de régulariser la situation, il a été convenu avec Alliade Habitat qu'il renoncerait expressément à un quelconque droit sur cette extension.

Par ailleurs, cet appartement donne sur un espace extérieur dont la Ville n'est pas aujourd'hui propriétaire. En effet, la parcelle BK 202 s'arrête au droit de l'appartement si bien que l'un des deux escaliers donnant sur l'extérieur débouche par conséquent sur la propriété d'Alliade Habitat et notamment sur un décroché de 113 m² enclavé entre les copropriétés des 124, 126 et 128 avenue Berthelot. Ce décroché ne présentant pas d'intérêt pour Alliade Habitat dans le cadre de la cession de son bien situé 25, 27 et 29 rue Duvivier, il a proposé à la Ville de Lyon une cession à l'euro symbolique. Ce décroché représente un réel intérêt pour la Ville car il est composé d'une cour et de hangars accessibles depuis cette même cour. Ce terrain constituera donc un espace extérieur pour l'appartement appartenant à la Ville.

La parcelle détachée de la parcelle BK 202 sera acquise en pleine propriété par la ville et ne sera pas rattachée à la copropriété. Son accès se fera exclusivement via l'appartement du rez-de-chaussée du 128 avenue Berthelot.

Il a été convenu avec Alliade Habitat que la renonciation au droit sur l'extension précitée sera portée dans cet acte d'acquisition.

Compte tenu de ce qui précède, il vous est proposé d'approuver l'acquisition à l'euro symbolique de la parcelle en cours de numérotation au cadastre, issue de la parcelle BK 202, d'une superficie de 113 m².

Ce terrain a été valorisé par France Domaine à 10 000 € dans son avis n°2018-387V2169 en date du 21 novembre 2018.

Pour votre parfaite information, il est précisé que les frais de géomètres d'un montant de 3 937,33 € TTC et les frais notariés estimés à 6 000 € seront pris en charge par la Ville de Lyon.

L'acquisition d'une parcelle de terrain situé 126-128, avenue Berthelot pour l'euro symbolique ainsi que les frais notariés estimés à 6 000,00 euros, sont à financer dans le cadre de l'opération 60021836 « Frais notariés pour acquisitions gratuites 2015-2020 ».

Vu la délibération n°80/1376 du 28 janvier 1980 par laquelle le Conseil municipal a accepté le legs AROUD ;

Vu la délibération n° 2019/4833 du 1^{er} juillet 2019 ;

Vu le projet d'acte ;

Vu le plan d'acquisition en date du 12 mars 2019 ;

Vu l'avis France Domaine n°2018-387V2169 en date du 21 novembre 2018 ;

Vu l'avis favorable en date du 7 juin 2019 de Madame le Maire du 7^{ème} arrondissement de Lyon ;

Vu l'avis du Conseil du 7^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission immobilier - bâtiments ;

Vu le rectificatif mis sur table :

Dans LES VISAS, en page 2, lire :

- lire :

« Vu l'avis favorable en date du 7 juin 2019 de Madame le Maire du 7^{ème} arrondissement de Lyon ; »

- au lieu de :

« Madame le Maire du 7^{ème} arrondissement de Lyon ayant été consultée par courrier en date du 21 mai 2019 ; »

DELIBERE

- 1- L'acquisition à l'euro symbolique par la Ville de Lyon auprès d'Alliade Habitat de la parcelle, en cours de numérotation au cadastre, d'une superficie de 113 m², issue de la division de la parcelle BK 202, est approuvée.
- 2- Monsieur le Maire est autorisé à signer l'acte authentique aux conditions précitées, ainsi que tout document afférent à cette opération.
- 3- Les frais de géomètres experts d'un montant de 3 937,33 € TTC seront pris en charge sur le budget de la Ville de Lyon et imputés à la nature comptable 6226, fonction 020, de l'opération FONACQUI, du programme FONCIERVDL.
- 4- Les frais notariés sont à financer dans le cadre de l'opération 60021836.
- 5- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, la dépense en résultant sera financée à partir des crédits de paiements inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon, sur le programme n° 00020, AP 2015-1 et sera imputée sur les chapitres 21 et autres, fonction 71, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas pouvant survenir :
 - 2019 : 1,00 euro
 - 2020 : 6 000,00 euros.
- 6- La valeur comptable de cette opération sera intégrée à l'actif du patrimoine de la Ville comme suit :

N° inventaire	Désignation	Surface m ²	Compte nature	Montant €	Observations
07072T001-01	Parcelle de terrain	113,00	2115	1,00	Estimation France Domaine : 10 000,00 €
07072T001-01	Frais notariés – Parcelle de terrain	113,00	2115	6 000,00	

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Nicole GAY